

## NOUS CONTACTER

VOS AGENTS GÉNÉRAUX  
D'ASSURANCE EXCLUSIFS  
AXA FRANCE

EI- FONTANILLE DELPHINE, XAVIER  
205 AV VICTOR HUGO  
46500 GRAMAT

☎ 05 65 38 82 38

@agence.fontanille@axa.fr  
N° ORIAS 14002712;10054970  
orias.fr

VOTRE CONTACT SINISTRE

☎ 09 70 82 18 22

VOTRE CONTACT ASSISTANCE

☎ 01 55 92 26 92



SARL PAIN D'EPICE DU QUERCY  
LA NOYERAIE DES ABEILLES  
REPRESENTÉE PAR MR DARNIS  
RTE DE CARENNAC  
46110 BETAILLE

Assurance et Banque

LE 6 MARS 2025

## VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat  
**MULTIRISQUE  
PROFESSIONNELLE**  
4649465504

Période du  
**01/04/2025 au 31/03/2026**

Votre référence Client  
**3444494904**

### Vos services en ligne

Gagnez du temps en utilisant  
votre Espace Client sur  
**axa.fr** ou l'**appli Mon AXA**



### Votre + AXA

Avec le Service « Crise  
Majeure », nous vous  
accompagnons 24h/24 et  
7j/7, en cas de situation  
de crise affectant l'activité  
de votre entreprise.

## AVIS D'ÉCHÉANCE DE COTISATION

### Votre contrat MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous nous faites confiance pour la gestion de votre contrat, nous vous en remercions.

Votre contrat est renouvelé pour 1 an et sa cotisation annuelle est de **1 688,30 € TTC**  
(dont 6,50 € de contribution Attentat).

Vous avez choisi le paiement mensuel par prélèvement automatique sur le compte  
bancaire BP OCCITANE VAYRAC, n° IBAN FR76178070082XXXXXXX059070, dont le  
titulaire est SARL NOYERAIEDESABEILLE. Vous trouverez, au verso, un échéancier vous  
indiquant chaque date et montant de prélèvement.

Cet avis d'échéance tient lieu de quittance.

Bien cordialement,

Pour l'assureur, par délégation, vos Agents Généraux AXA France

## Vos cotisations mensuelles

|                                                                          |                 |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| <b>Cotisation HT</b>                                                     | <b>126,99 €</b> |
| + Taxes                                                                  | 10,41 €         |
| + Frais de gestion                                                       | 2,75 €          |
| <b>Cotisations TTC mensuelles</b>                                        | <b>140,15 €</b> |
| <b>1<sup>re</sup> cotisation TTC (incluant la contribution Attentat)</b> | <b>146,65 €</b> |

Sont incluses les cotisations TTC pour la garantie suivante : Catastrophes Naturelles 21,93 €.

Vos Agents Généraux sont soumis à l'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec AXA France. Ils  
sont rémunérés par AXA France sous forme de commissions ainsi que d'autres avantages monétaires et non  
monétaires.

Plus d'informations au verso



## Vos informations

**Le bien assuré :** L HOSPITALET 46500 ROCAMADOUR.

**Vous êtes** locataire de ces locaux, d'une superficie de 380 m<sup>2</sup>.

**Votre chiffre d'affaires annuel ou vos honoraires hors TVA :** 175 000,00 €.

La valeur de l'indice Fédération française du bâtiment (FFB) à l'échéance de votre contrat est de : 1 179,50.

**Il est essentiel de nous communiquer tout changement** pouvant avoir un impact sur les conditions de votre contrat (superficie des locaux, activité annexe, nouvelle machine, augmentation de votre chiffre d'affaires...).

### Vos avantages <sup>(1)</sup>



**Vol d'argent liquide** garanti au sein de vos locaux professionnels, à votre domicile ou au domicile d'un préposé et durant vos trajets.

**Détériorations immobilières** couvertes en cas d'effraction et cambriolage.



**Frais de recherche de fuites sur les canalisations intérieures** (y compris inaccessibles) couverts.

**Dommages causés par l'eau provenant de sprinklers** couverts.



**Le bris de matériels non informatiques** couvert jusqu'à 50 fois l'indice FFB (établi ci-dessus) sans déclaration nécessaire de leur valeur lors de la souscription.

(1) Selon les clauses et conditions de votre contrat. Retrouvez le détail de vos garanties dans vos Conditions générales et particulières.

## Votre échéancier de paiement

Voici les dates et montants des prélèvements à venir sous réserve d'une modification de votre contrat ou d'une évolution des taxes ou contributions imposées par la réglementation.

| Dates de prélèvement | Montants                | Dates de prélèvement | Montants          |
|----------------------|-------------------------|----------------------|-------------------|
| 05/04/2025           | 146,65 € <sup>(1)</sup> | 05/10/2025           | 140,15 €          |
| 05/05/2025           | 140,15 €                | 05/11/2025           | 140,15 €          |
| 05/06/2025           | 140,15 €                | 05/12/2025           | 140,15 €          |
| 05/07/2025           | 140,15 €                | 05/01/2026           | 140,15 €          |
| 05/08/2025           | 140,15 €                | 05/02/2026           | 140,15 €          |
| 05/09/2025           | 140,15 €                | 05/03/2026           | 140,15 €          |
|                      |                         | <b>Total</b>         | <b>1 688,30 €</b> |

(1) Le premier prélèvement peut inclure quelques centimes supplémentaires qui correspondent aux arrondis. Il comprend la contribution Attentat.

**Votre fidélité est récompensée !**  
**Grâce aux années qui comptent...**  
**Après 2 ans sans sinistre, les franchises ne**  
**sont plus appliquées (hors franchise**  
**« Catastrophes naturelles »).**